

VOUS SOUHAITEZ OBTENIR UNE BOURSE POUR VOTRE FORMATION GENERALE ou/et APPROFONDISSEMENT, QUALIFICATION PERFECTIONNEMENT BAFA/BAFD

Dans le cadre du programme gouvernemental de lutte contre les exclusions, l'Etat peut attribuer des aides individuelles pour la formation conduisant au BAFA et au BAFD.

Qui peut en bénéficier ?

Les aides sont attribuées, par ordre de priorité, aux :

1/ lycéens et étudiants boursiers

2/ candidats non imposables ou dont les parents sont non imposables

Il faut que l'avis d'imposition comporte la phrase « vous n'êtes pas imposable sur le revenu »
Parmi ces demandes, celles des demandeurs d'emploi non indemnisés, bénéficiaires du RSA ou d'autres minima sociaux seront plus particulièrement étudiées.

3/ jeunes jusqu'à 21 ans inclus au 1^{er} jour du stage

ATTENTION : pour le BAFA, les bourses ne sont accordées qu'aux sessions qui se déroulent en **INTERNAT**.

Comment obtenir la bourse ?

1-remplir le document (partie demandeur)

2-faire remplir la partie par l'organisme de formation

3-joindre les pièces justificatives

4-faire parvenir le dossier au service concerné dans les délais, selon votre lieu de résidence, à.....→

Bourse BAFA du Nord :

DDCS du Nord - Service BAFA
175, Rue Gustave Delory – BP 2008
59011 Lille Cedex
www.drdjs-nordpasdecalais.jeunesse-sports.gouv.fr

Bourse BAFA du Pas de Calais :

DDCS du Pas-de-Calais - Service BAFA
Résidence St Pol
14, Voie Bossuet, BP 20 960
62033 Arras Cedex
www.ddjs-pasdecalais.jeunesse-sports.gouv.fr

Bourse BAFA Nord et Pas de Calais

DRJSCS - Service BAFA
35, Rue Boucher de Perthes
59044 Lille Cedex
www.nord-pas-de-calais.drjscs.gouv.fr

ATTENTION : Les demandes doivent être parvenues au service concerné
au plus tard 15 jours avant le début de la session de formation
(cachet de la poste faisant foi)

Au delà de cette date, les demandes ne pourront plus être étudiées

Montants accordés

Le montant de la bourse accordée pourra atteindre, en euros :

	Formation générale	Approfondissement ou perfectionnement	Total attribué par personne pour l'ensemble de la formation :
BAFA	80	100	180
BAFD	150	180	330

Par ailleurs, cette aide ne sera attribuée qu'en fonction des crédits disponibles et sous réserve d'avoir suivi la session de formation dans son intégralité.

Autres aides possibles

Les différentes aides varient d'un département à l'autre.

Se renseigner auprès :

- de la C.A.F. dont dépend le candidat
- des communes
- des organisateurs (association, comités d'entreprises...)
- des missions locales
- etc....

ATTENTION : Le cumul des aides ne doit **en aucun cas** dépasser le coût du stage.